La facilité d'accès, un atout majeur

Vaccination en pharmacie – une histoire à succès

BIENNE – Les vaccinations sont doublement importances dans le contexte de la santé publique. En effet, elles ne protègent pas que l'individu, mais offrent également une protection collective à l'ensemble de la population, allant dans l'idéal jusqu'à l'élimination de l'agent pathogène et donc de la maladie qu'il cause. Pour cela, l'une des conditions fondamentales est la disponibilité du vaccin ainsi qu'un service et des professionnels compétents pour son administration. La pharmacie joue un rôle clé à cet égard, car elle offre un accès à bas seuil aux conseils en matière de vaccination et à la vaccination elle-même.

La prestation « Vaccination » est proposée dans les pharmacies suisses depuis l'automne 2015. Ce qui a commencé timidement (certaines vaccinations sans ordonnance ne sont possibles que dans les cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel, Soleure et Zurich) s'est transformé en une *success story*, confirmée s'il le fallait par la pandémie de Covid-19. Les pharmaciens ont en effet prouvé qu'ils sont des acteurs essentiels du système de santé. La Suisse compte désormais 1221 pharmacies de vaccination, resp. 3734 pharmaciens qui ont obtenu l'attestation de formation complémentaire FPH « Vaccination et prélèvements sanguins » (selon pharmaSuisse, état septembre 2023).

Désormais, la vaccination sans ordonnance en pharmacie est autorisée sur l'ensemble du territoire suisse. Les disparités cantonales concernant les vaccins autorisés restent toutefois importantes. Alors que dans les cantons de Bâle-Campagne, Soleure et Schaffhouse, p. ex., tous les vaccins de routine peuvent être proposés aux personnes en bonne santé à partir de 16 ans, au Tessin, la vaccination sans ordonnance est limitée au vaccin anti-Covid-19 et antigrippal. Il serait donc grand temps d'harmoniser les autorisations cantonales conformément à la recommandation de la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV).

Qu'en est-il à l'étranger ?

La situation à l'étranger est hétérogène. Ainsi, aux États-Unis, les pharmaciens sont autorisés à vacciner depuis 1978, autorisation qui s'étend même aux nourrissons à partir de 6 mois dans la plupart des États. Une étude de 2022 a montré sans équivoque que « les pharmaciens d'officine sont à même d'administrer des vaccins de routine aux patients pédiatriques afin de lutter contre la baisse des taux de vaccination chez les enfants ». En Europe, la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Portugal ont ouvert la voie. Depuis plus d'une décennie, les pharmaciens y sont impliqués dans les programmes nationaux de vaccination. Dans d'autres pays comme la France, l'Italie, l'Allemagne ou la Belgique, c'est la pandémie de Covid-19 qui a ouvert la voie. En Europe, la tendance actuelle est à la mise en place d'un cadre réglementaire destiné à renforcer le rôle des pharmaciens vaccinateurs.

Il serait grand temps d'harmoniser les autorisations cantonales

Pourquoi vacciner en pharmacie ?

Le pharmacien d'officine est le seul professionnel de santé accessible sans rendez-vous. Des enquêtes ont montré que pour la clientèle, c'est notamment cet accès à bas seuil à la prestation médicale qui est attractif (voir illustration). Cela permet d'atteindre les personnes qui ne consultent pas régulièrement un médecin de premier recours (p. ex. les jeunes adultes en bonne santé) ou les personnes ayant une activité professionnelle qui préfèrent se faire vacciner quand ça les arrange et aux heures creuses. Une offre vaccinale sans contrainte permet de désengorger les cabinets médicaux aujourd'hui souvent surchargés, d'améliorer les taux de vaccination de la population et, d'une manière générale, constitue un pilier important du système de santé suisse. Dans ce contexte, il est essentiel que les pharmaciens vaccinateurs soient impliqués dans la Stratégie nationale de vaccination et participent aux campagnes de vaccination.

Nous vous invitons à vous référer au cahier n° 05/2023 de pharmActuel « Vaccination en pharmacie » qui aborde de façon exhaustive les principes de la vaccination, décrit les différents types de vaccins et rappelle les points à prendre en compte lors de la vaccination en pharmacie. Un bref descriptif des principaux vaccins complète le cahier. *EW*

Les cahiers à thèmes « pharmActuel » peuvent être souscrits par abonnement. Informations sous https://pharmactuel.ch/fr/cahiers/

1. Cahier scientifique à thèmes pharmActuel Vaccination en pharmacie (cahier n° 05/2023)
2. NHS Sheffield Community Pharmacy. Seasonal Flu Vaccination Programme for hard to reach at risk groups 2012-13 and catch up campaign for over 65s. Consultable sous https://cpe.org.uk. Dernière consultation en 2015.

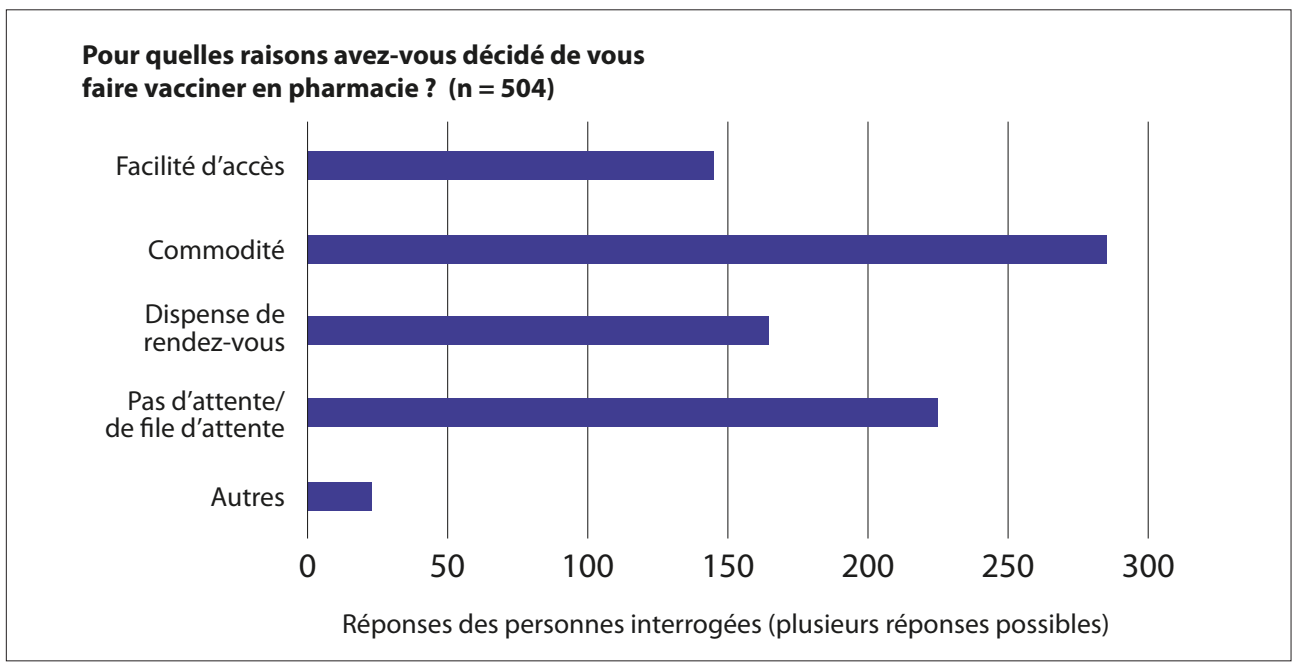

Raisons du choix de la pharmacie publique comme lieu d'administration du vaccin antigrippal en Grande-Bretagne adapté d'après[2]

Un vaccin adjuvanté protège aussi contre les complications

L'OFSP/CFV recommande une nouvelle vaccination contre le zona

ZURICH – Un nouveau vaccin contre le zona a été autorisé récemment en Suisse. Ce vaccin adjuvanté a non seulement une efficacité de plus de 90 % mais protège également contre les complications, notamment les névralgies post-zostériennes, a expliqué le Dr Daniel Desgrandchamps, directeur du Centre de vaccination, Hôpital cantonal de Zoug, lors d'une manifestation de mise à jour des connaissances en médecine interne générale du FoMF*.

Après la guérison de la varicelle, le virus varicelle-zona reste latent dans les neurones sensoriels de la corne postérieure de la moelle épinière à vie. Une réactivation ultérieure est possible et entraîne alors l'éruption cutanée typique du zona qui se manifeste en général la forme d'une hémi-ceinture.

Le zona touche en général les personnes de 50 ans et plus. « Toutefois, lorsque l'infection par la varicelle a été très précoce au cours de la vie, les lésions du zona peuvent également survenir beaucoup plus tôt », a expliqué le Dr Desgrandchamps. Ainsi, les nourrissons peuvent déjà avoir présenté un zona, p. ex. lorsque leur mère a contracté la varicelle pendant la grossesse. Il en va de même chez les adolescents ayant fait une varicelle au cours de leur première année de vie.

Un événement zona chez une personne sur trois

L'infection par le virus de la varicelle entraîne d'abord une augmentation de l'immunité, qui diminue toutefois avec le temps. « Cette immunité est toutefois sans cesse stimulée au fil du temps par des réactivations endogènes asymptomatiques du virus. À partir d'un certain moment, ces réactivations ne suffisent plus à maintenir un seuil d'immunité suffisant pour empêcher la survenue d'un zona. Le nouveau vaccin permet désormais de prévenir cette évolution.

Presque tous les adultes ayant grandi en Suisse sont infectés par le virus varicelle-zona vers l'âge de 50 ans. Environ un tiers d'entre eux développent au moins une fois dans leur vie un épisode de zona. « L'éruption cutanée n'est pas le problème en soi au contraire des complications telles que la névralgie post-zostérienne, extrêmement douloureuse, ainsi que le zona ophtalmique qui peut, dans le pire des cas, entraîner la cécité », a précisé le Dr Desgrandchamps.

Une protection efficace et durable

Ce sont principalement l'immunosénescence, les déficits immunitaires et l'immunosuppression qui favorisent la réactivation du virus. Les maladies chroniques augmentent d'environ 20 % le risque de réactivation du zona. Cette augmentation est considérable en cas de traitement par des immunosuppresseurs ou des corticoïdes systémiques d'une maladie sous-jacente telle que l'arthrite rhumatoïde et l'asthme. À partir de la soixantaine, la sénescence immunitaire liée à l'âge augmente la sensibilité aux maladies et entraîne en outre une diminution de la réponse vaccinale.

Le nouveau vaccin contre le zona (Shingrix®) est un vaccin inactivé adjuvanté. « L'adjuvant permet au vaccin d'agir plus rapidement et plus largement ainsi que d'être plus efficace », a précisé l'intervenant. Son efficacité clinique, excellente, s'élève à plus de 90 %, même chez les personnes de plus de 70 ans. Le vaccin protège également contre les complications telles que la névralgie post-zostérienne. L'immunité diminue certes quelque peu au fil du temps, mais elle se maintient très longtemps à un niveau élevé. Dix ans après la vaccination complète, l'efficacité est encore de 75 %. L'effet protecteur est également bon chez les personnes immunodéprimées et est p. ex. de 60 à 90 % chez les personnes ayant eu une transplantation de cellules souches.

La vaccination comporte deux doses qui sont administrées par voie intramusculaire à un intervalle allant de deux à six mois. Le vaccin est bien toléré. En raison de sa plus grande efficacité, sa réactogénicité locale et systémique est en outre plus importante et plus fréquente qu'avec d'autres vaccins. L'OFSP et la CFV recommandent la vaccination pour toutes les personnes immunocompétentes à partir de 65 ans ainsi que pour les groupes à risque (p. ex. en cas de diabète, de maladies rénales et d'immunosuppression) à partir de 50 ans et pour les personnes fortement immunodéprimées à partir de 18 ans. *CB*

*Symposium satellite organisée par GS